**CHAPITRE 8 : FORME DU DOCUMENT DE MEMOIRE DE PFE**

**Article 60 :** La couverture du mémoire de format standardisé pour l’ENSV est remise par l’administration. L’étudiant ne devant que remplir les espaces réservés (voire annexe)

**Article 61 :** Le nombre de pages du mémoire ne doit pas excéder les 45 pages.

**Article 62 : Le mémoire doit comporter dans l’ordre :**

* Les remerciements et dédicaces succinctes, sans aucune formule prosélytique ni philosophique, ni de citation particulière ou étymologique, ce n’est pas une thèse mais un mémoire de fin d’études.
* Les résumés succincts et clairs en arabe, en français, en anglais avec des mots clés pour chaque langue avec une taille de police de 10 (au verso de la couverture du mémoire).
* Le sommaire avec pagination correspondante.
* Le travail structuré en parties puis en chapitres.
* La bibliographie avec des références normalisées
* Les annexes.

**Article 63 :** Dans le développement du mémoire, les auteurs et l’année de la référence bibliographique doivent être mentionnés entre parenthèses. Exemple : (EUZEBY, 1995) pour le cas d’un auteur, (EUZEBY et GERVEY, 1988) pour le cas de deux auteurs, (EUZEBY et al., 1995) pour le cas de plusieurs auteurs.

**Article 64 :** A charge du promoteur d’apprendre à son étudiant des formes normalisés standards universelles concernant l’élaboration de la liste bibliographique.

*Exemple d’un article :*

**Cohen BB., Crichton DN., Steel CM., 1987:** A new set monoclonal antibodies to human MHC class II α chian demonstrates that most α epototpes are inaccessible on the living cell surface, immunology, 61,255-260.

*Exemple d’un ouvrage :*

**EUZOBY j., 1987 :** Protozoologie médicale comparée. Volume 1. Collection fondation marcel mérieux, page 375.

*Exemple d’une thèse :*

**REMAS K., 2001 :** Caractéristiques zootechniques et hormones sexuelles chez les populations locales du lapin domestique ORYCTOLAGUS CUNICULIS. Thèse de magistère, Ecole National Supérieure Vétérinaire.

**Article 65 :** Le document est rédigé en police times news romans 12, des espacements des interlignes (1,5), une marge droite et gauche de 2 cm, des retrait haut et bas de 2 cm. La numérotation de la page est en bas au centre de la feuille.

**Article 66 :** Dans le cas de la présentation de tableaux ou figures en « portrait » ou en « paysage », les numéros et les titres de ces derniers doivent être centrés.

**Article 67 :** Les numéros et les titres de ces derniers doivent être écrits en minuscules et en gras, et situés en bas pour les figures et en haut pour les tableaux.

**Article 68 :** Les numéros des figures et des tableaux doivent se succéder en précisant chacun d’eux (exemple : **tableau1 :…; figure1 :………..**)

**Article 69 :** Les formules utilisées doivent être numérotées dans le texte.

Exemple : Méthode de comptage de Mac Master

 N= n\*V/0,3\*P Formule1.

 Où n est………………

 V est………………

 P est……………….

Toutes les composantes de la formule doivent être précisées.

**Article 70 :** La référence aux graphes et figures dans le texte doit se faire entre parenthèses en indiquant leur numéro.

**Article 71 :** Dans le cas de citation dans le texte, les formules doivent comporter leur numéro et celui du chapitre correspondant (exemple : Formule 1.I)

**Article 72 :** Dans le cas où le tableau ne dépasse pas le quart de la feuille, il est à insérer dans le texte.

**Article 73 :** La numérotation des paragraphes se fait en chiffres romains, les sous paragraphes en chiffres arabes séparés par des points. A titre d’illustration :

**III. ANALYSE DE** ……………. (Paragraphe police Time New Roman 12, majuscule, gras).

 III.1. résultats de l’exercice………. (Sous paragraphe police Time New Roman 12, minuscules, normal)

 III.1.1. Dispositif ……… (sous/sous paragraphe, police time new roman 12, minuscules, normal)

A chaque passage d’un paragraphe à un sous paragraphe, le titre est décalé. Le paragraphe est séparé du suivant par double interligne.

**Article 74 :** Les abréviations ne sont pas tolérées et les sigles sont obligatoirement explicités lors de leur première parution dans le texte. Ils sont simplement notés en tant que tels ultérieurement et reportés dans une liste de sigles.

**CHAPITRE 9 : COLLATIONS**

**Article 75 :** La collation post-soutenance est l’expression de joie et de fierté de l’étudiant. Elle est tolérée exclusivement en des lieux indiqués par l’administration.

**Article 76 :** Le personnel administratif et toute autre personne non invitée par l’étudiant ne sont pas autorisés à y prendre part si elles se déroulent durant les heures de travail.

**Article 77 :** l’administration, pour des impératifs de temps de locaux doit encourager les collations groupées.

**Article 78 :** sont totalement proscrits lors des collations d’utilisation de la sono, de la musique ou autre source de bruit.

**Article 79 :** l’organisation de la collation est soumise à l’autorisation de l’administration qui doit désigner le lieu.

**Article 80 :** les salles de cours non programmées à cet effet ne peuvent en aucun cas être utilisées.